



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 43761

Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence sur la nécessité d'assurer la pérennité des financements des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes en grande précarité. En effet, ces structures se trouvent, souvent, dans des situations de précarité financière qui empêchent d'asseoir une structure suffisamment solide pour apporter une véritable réponse professionnelle à l'urgence et pour mettre en œuvre des solutions véritables d'insertion pour les publics en difficulté. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage d'assurer des financements pluriannuels sur la base de contrats d'objectifs pour de telles structures.

Texte de la réponse

L'avant-projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale comporte une révision des textes régissant les institutions sociales, notamment les centres d'hébergement et de readaptation sociale (CHRS), et inscrit l'accueil d'urgence dans les missions de ces institutions. Ainsi, la pérennité du financement sera assurée pour les structures apportant de véritables réponses professionnelles aux problèmes de l'urgence et mettant en œuvre des actions en vue de l'insertion des publics en difficulté. Des 1997, un certain nombre de places du dispositif d'urgence fonctionnant avec des crédits non pérennes seront transformées en places de CHRS. Par ailleurs, conformément aux engagements pris le 15 janvier 1996 par le Premier ministre devant le Conseil national de la vie associative, les pouvoirs publics seront en mesure, en 1997, de consacrer une partie des crédits d'intervention qu'ils gèrent à la conclusion de conventions pluriannuelles avec les associations.

Données clés

Auteur : [M. Vanneste Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43761

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : action humanitaire d'urgence

Ministère attributaire : action humanitaire d'urgence

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5346

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1177